CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE MATERIEL

Entre,

L'Institut Universitaire de Technologie d'ALLIER représenté par Mme Cécile Dumas, chef du Département SRC, d'une part, et ..…… … ……, représenté(e) par ….. ……. …… ……. d'autre part, il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Objet de la convention :

	1	2	3	4
Caméscopes	□	□	□	□
Pieds	□	□	□	□
Perches	□	□	□	□
Batteries	□	□	□	□
Chargeurs	□	□	□	□
Cartes SD	□	□	□	□
Eclairage	□	□	□	□
Moniteurs	□	□	□	□
Autre				

Date : du ……..au ……

Article 2 :

En cas de détérioration ou de non restitution de ce matériel, il sera adressé à l'usager une facture correspondant à la remise à neuf du matériel

Article 3 :

Le manuel d'utilisation des matériels mentionnés à l'article 1, est mis à disposition avec ces derniers. L'IUT d'ALLIER décline toute responsabilité concernant la mauvaise utilisation de ces matériels.

Article 4 :

L'emprunteur s'engage à prendre et fournir une assurance pour la protection de dégâts causés aux matériels prêtés cités à l'article 1, les préjudices causés à des tiers, à des personnels de l'entreprise ou à des stagiaires les utilisant.
Les réalisations légales doivent mentionner la collaboration de l'IUT d'ALLIER – SRC-VICHY

M. ou Mme ……..

Fait à Vichy le :

Mme Cécile Dumas.